

**Informations concernant le déroulement des examens**

1. **Déroulement des examens écrits**
* **Tout matériel électronique** (téléphone portable, ordinateur, etc.) **ainsi que les affaires personnelles** (sacs, serviettes, manteaux, etc.) **doivent être déposés à l’avant ou sur les côtés de l'auditoire** avant la fermeture des portes.
* Les candidat·es **se présentent uniquement avec le matériel** autorisé par l’enseignant·e responsable. Tout le papier (y compris celui pour le brouillon) est fourni aux candidat·es par l’Institut.
* Les candidat·es doivent **inscrire leur nom sur toutes les feuilles et les numéroter** avant la fin de l’examen afin de faciliter la correction.
* Les candidat·es qui ne sont **pas de langue française** peuvent avoir un **dictionnaire de traduction** (papier non annoté). Les candidat·es non-francophones sont prié·es de l'indiquer sur leur copie d'examens.
* Les candidat·es doivent laisser leur **carte d'étudiant** en évidence sur leur pupitre, durant toute la durée de l'examen.
* Les candidat·es restent assis à leur place à la fin de l'examen. Les assistant-e-s passeront dans les rangs afin de ramasser les copies, ainsi que les données et les brouillons. Chacun de ces documents seront rangés à l'intérieur de la fourre à disposition. Les examens étant susceptible de continuer dans la salle pour diverses raisons, les candidat·es récupèrent ensuite leurs affaires et sortent de la salle en silence.
1. **Déroulement des examens oraux écrits**
* Les deux premiers candidats à passer **sont priés d'être présents** - devant l'auditoire - trente minutes **avant le début des interrogations**. Tout·e candidat·e qui ne répond pas à l'appel se voit attribuer la note "1.00", sauf cas de force majeure.
* Les candidat·es se présentent avec le matériel pour écrire et le matériel éventuellement admis pendant les examens. Tout le papier (y compris celui pour le brouillon) est fourni par l’Institut. Tout autre matériel est prohibé sauf indication expresse de l’enseignant·e. Cela signifie que vos effets personnels (sacs, vestes, téléphones mobiles éteints, montres intelligentes "smartwatch", etc ...) sont à déposer selon les indications qui vous seront données.
* Pour les candidat·es qui ne sont pas de langue française, un dictionnaire de traduction (papier non annoté).
* Les candidat·es doivent **être munis de leur carte d'étudiant à déposer sur la table** !
* Nous vous rappelons que seules les affaires expressément autorisées sont admises pendant les examens. Cela signifie que vos effets personnels (sacs, vestes, téléphones mobiles éteints, montres intelligentes "smartwatch", etc.) sont à déposer selon les indications qui vous seront données.